

Département des Côtes d'Armor



Commune de Pleumeur-Bodou

Révision du Plan Local d'Urbanisme

5. Liste des Emplacements Réservés

Révision du P.L.U. prescrite le :	25 janvier 2002
Débat sur le P.A.D.D. organisé au sein du Conseil Municipal du :	13 décembre 2012
P.L.U. arrêté le :	21 février 2012
P.L.U. approuvé le :	13 mars 2014



5. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Réservation de terrain en vue de permettre la réalisation d'équipements publics à proximité du collège.	Commune	12505 m ²
2	Aménagement et élargissement à 8 m. de la voie communale reliant Landrellec à la RD 788.	Commune	535 m ²
3	Création d'un parking en bordure Ouest du chemin menant aux carrières et à l'allée couverte de l'Ile-Grande.	Commune	500 m ²
4	Aménagement et élargissement à 8 m. de la voie reliant Pont-Coulard à Keryvon.	Commune	825 m ²
5	Aménagement d'un cheminement piéton / vélo.	Département	85 m ²
6	Elargissement et rectification à 12,50 m. de largeur du RD 6 depuis son carrefour avec la RD 11 jusqu'à sa jonction avec la RD 21 à l'entrée du Bourg.	Département	3270 m ²
7	Extension du cimetière au bourg.	Commune	3930 m ²
8	Aménagement du carrefour entre la RD 788 et la route de Kerenoc.	Commune	1435 m ²
9	Aménagement du carrefour d'accès au secteur de Pont Tourgon.	Commune	615 m ²
10	Aménagement de deux giratoires : <ul style="list-style-type: none"> • au croisement des RD21/route du Radôme • au niveau de l'entrée du Planétarium sur la route du Radôme. 	Lannion-Trégor Communauté	6012 m ²

N.B. : La localisation précise et les emprises totales des aménagements seront définies par les plans d'exécution correspondants, après réalisation des relevés topographiques.

Pour les opérations concernant le réseau routier départemental, les projets d'aménagement devront être soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général seule habilitée à les autoriser.